



Communiqué de presse

La sécurité et la santé au travail :
Une obligation pour l'employeur



Après les élections départementales et les nouvelles arrivées aux postes de Directeur Général des Services et de Directrice des Ressources Humaines, la Direction du Conseil Départemental se vante de vouloir faire de la qualité de vie au travail, une priorité.

Mais dans les faits, nos organisations syndicales CGT et SUD ne constatent aucun changement. Le discours change mais les actes restent les mêmes.

La collectivité passe davantage de temps à chercher des prétextes pour ne pas répondre à ses obligations d'employeurs plutôt que de mettre en œuvre les moyens nécessaires et adaptés pour garantir la santé des agents au travail :

- Non-respect des habilitations et mise en danger potentielle des agents en les faisant intervenir,
- Refus de reconnaître les accidents de service malgré l'avis des médecins experts,
- Non mise en œuvre des mesures de préventions pour éviter les risques connus,
- Aucune transparence sur les accidents de service graves,
- Aucun respect des prérogatives du CHSCT avec des refus systématiques de mettre en œuvre les enquêtes suites à des alertes pour danger grave et imminent,
-

L'ensemble des difficultés, vécues par les agents, engendre :

- des démissions de collègues,
- la multiplication des arrêts de travail et des maladies en lien avec le travail,
- un taux d'absentéisme supérieur à la moyenne nationale,
- la mise à mal des usagers dont ceux de l'aide sociale à l'enfance,
-

Pour nos organisations, les méthodes de la Collectivité ne peuvent plus durer. Il est urgent que des actions concrètes soient mises en œuvre pour garantir la sécurité et la santé des agents dans l'exercice de leurs missions. C'est en prenant nos responsabilités et pour exiger qu'enfin la collectivité réponde, dans le respect de la loi, que nos organisations ont décidé de ne plus siéger en CHSCT.

Nous ne pouvons plus accepter ce simulacre de dialogue social.

Nos organisations syndicales CGT et SUD prennent leurs responsabilités, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité de nos collègues et exigent que la Direction assume enfin ses obligations d'employeurs.

Contact presse : Syndicat CGT Conseil Départemental de la Seine-Maritime 02.35.03.67.75

Syndicat SUD Collectivité territoriale 76 02.35.03.67.6